

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 12

le 19 mars 1975

Les objectifs du Canada à la Conférence de Genève sur le droit de la mer, 1

Le Canada gagne un autre prix pour sa contribution à l'Expo '74 de Spokane, 3

Vente de bovins à la Tchécoslovaquie, 3

Évolution de la situation à Chypre, 4

Accord aérien Canada – Suisse, 4

La population active, 4

Liaison sous-marine entre l'Île-du-P.-É. et le continent, 4

Le parc national de l'île Baffin, 5

Nouvelles décisions gouvernementales concernant l'édition, 5

Usine-pilote pour fins alimentaires, 6

Le Ballet national sur scène à Londres, 6

Visite de Son Altesse royale le prince de Galles, 6

Aménagement hydro-électrique de Gull Island, 6

Les objectifs du Canada à la Conférence de Genève sur le droit de la mer

Dans un récent discours prononcé devant les membres du Halifax Board of Trade, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A.J. MacEachen, a exposé les objectifs fondamentaux qui seront à la base des interventions de la délégation canadienne à la prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer qui a débuté à Genève le 17 mars et se terminera le 10 mai.

Voici quelques extraits du discours de M. MacEachen:

* * * *

Comme vous le savez tous, une première session de la Conférence du droit de la mer à Caracas, l'été dernier, s'est attaquée aux problèmes de fond. Pendant dix semaines, 138 États souverains, ayant chacun, je tiens à le souligner, un vote, ont cherché à établir une convention générale qui réglerait les activités de l'homme au-dessus, au-dessous et sur la mer, c'est-à-dire sur 70 p. 100 de la surface du globe terrestre. Il n'est donc pas surprenant qu'ils n'aient pas réussi à terminer leur immense tâche, même si le Comité du fond des mers des Nations Unies préparait cette réunion depuis six ans. Certains observateurs ont hâtivement conclu que la Conférence de Caracas avait été un échec, aucun texte n'y ayant été approuvé. A mon avis, il s'agit là d'un jugement simpliste qui néglige la nature véritable de la Conférence, ses méthodes de travail, ses objectifs globaux et les progrès importants qu'on y a réalisés.

L'ordre du jour de la Conférence compte plus de 100 questions principales et secondaires. Elle doit se prononcer sur une foule de sujets liés à la sécurité et à la souveraineté des États: les pêcheries; les ressources minérales, hydrocarbures et minerais; la pollution du milieu marin; la recherche scientifique dans ce milieu; la navigation commerciale et militaire; les détroits internationaux; les archipels et les îles; les installations au large des côtes; les pays enclavés et géographiquement désavantagés, pour ne mentionner que les plus importants. Toutes ces questions sont liées et l'équilibre des intérêts des 138 États participants est tel que le règlement d'une question est nécessairement fonction de la résolution de toutes les autres.

* * * *

Il se dessine clairement une tendance vers une solution à trois volets: une zone économique de 200 milles; ensuite une zone internationale qui soit le patrimoine commun de l'humanité; enfin, l'application au milieu marin de principes de gestion qui en garantissent l'usage et la conservation.

La zone économique

Parlons d'abord de la zone économique. C'est certainement sur cette question que le progrès fut le plus visible à Caracas. Je crois pouvoir affirmer sans trop de risque que la notion de zone économique est acceptée, quelle que soit l'issue de la Conférence. Ainsi, jusqu'à 200 milles de ses côtes, l'État riverain aura des droits considérables sur les ressources minérales et biologiques ainsi que des droits plus étendus qu'actuellement au chapitre du contrôle de la pollution et de la recherche scientifique.

C'est là un développement fort encourageant pour les habitants de la Nouvelle-Écosse comme pour l'ensemble des Canadiens. Dans un très proche avenir, le Canada pourra donc exercer un contrôle intégral sur les activités économiques les plus importantes menées au large de ses côtes. Il faut reconnaître qu'il ne s'agit pas là d'un remède à tous les problèmes économiques de nos régions côtières. Il n'existe pas de telle panacée. Par contre, nous aurons les moyens légaux et les outils nécessaires, que nous n'avions pas encore, pour appliquer de solides principes de gestion et de conservation au bénéfice de tous nos citoyens.

Arrêtons-nous un instant aux avantages que retirerait le Canada d'une zone de 200 milles au seul chapitre de la pêche.

D'abord, nous aurons un droit exclusif de gestion de toutes les ressources